

Que se passe t-il si je ne vais pas à mes partiels de droit

Par **LaGalere79**, le **13/05/2019** à **11:56**

Bonjour,

Je suis actuellement en 1ère année de droit (à Descartes) et j'ai complètement foiré mon année. Je souhaite donc redoubler mais je ne me suis pas présenté à mes partiels de second semestre. Je voulais savoir si cela pouvait m'empêcher de redoubler ?

Je voulais savoir si c'était éliminatoire et m'interdire une ré inscription...

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/05/2019** à **14:57**

Bonjour

Vous allez être défaillant, c'est-à-dire que vous allez devoir repasser les matières concernées aux rattrapages.

Si vous ne vous présentez pas non plus aux rattrapages alors on ne tiendra pas compte des matières que vous avez validé en première session, vous allez donc redoubler les deux semestres et devoir repasser toutes les matières!

Je vous conseille vivement de vous présenter aux rattrapages car vous pouvez toujours valider quelques matières.

En outre, si vous bénéficiez d'une bourse sur critères sociaux, le CROUS vous demandera de les rembourser.